

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 546

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Au début de l'alinéa 41 de cet article, substituer à la référence :

« 9° »

la référence :

« II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : seule la numérotation a été amendée.